

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

COMPTE RENDU N° 2016/01 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

**M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme ODDOUX Julia
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle**

Excusés : M. ROCHARD Jean-François (pouvoir à Mme le Maire)

Sylvie GIROUD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- **Adhésion marchés publics – plateforme du département – renouvellement convention pour 5 ans**
- **Centre touristique et de loisirs : avenant M. LAVARENNE – Approbation estimation + marché maîtrise d'oeuvre**
- **Tourne à gauche/échappatoire RD1-Chemin de la Doua : délibération**
- **Délibération pour demande de subvention « amendes de police » pour tourne à gauche**
- **Cession d'une parcelle à M. Eric JACQUEMOT**
- **Délibération convention avec l'association Musique et Danse (Com Com Balbigny)**
- **Terrain commune/Groupement Forestier Le Coin**
- **ONF : sentiers pédagogiques**
- **VTT de descente**
- **Ilot de l'église**
- **Périscolaire**
- **Local voirie**
- **Prorogation contrat pour remplacement de Lucette**
- **Questions diverses**

⇒ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 2015**

Séance du 1er décembre 2015	
2015.10.01	Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal
2015.10.02	Fixation du prix du repas cantine à compter du 1er janvier 2016
2015.10.03	Versement subvention à la MJC de BUSSIERES au titre du centre de loisirs de juillet 2015
2015.10.04	DM 02 et 03 budget lotissement "Les Violettes" - écritures de stock
2015.10.05	Approbation promesse de vente du terrain emplacement de la résidence J. Vergnier
2015.10.06	Approbation avenant contrat enfance jeunesse 2014 - 2017
2015.10.07	Révision tarif accueil périscolaire au 1er janvier 2016
2015.10.08	Rattachement de 8 communes au SIEMLY
2015.10.09	Majoration de certains tarifs au 1er janvier 2016
2015.10.10	DM 04 et 05 Budget 2015 ZA Les Gagères
2015.10.11	DM 12 Budget commune
2015.10.12	Majoration des tarifs forains au 1er janvier 2016
2015.10.13	Versement subvention à la MJC de BUSSIERES au titre du centre de loisirs d'octobre 2015
2015.10.14	Embauche d'un agent de maîtrise en cdd au 1er janvier 2016
2015.10.15	Recrutement d'un agent non titulaire pour remplacement d'un agent en disponibilité
2015.10.16	DM 13 COMMUNE

1- Adhésion marchés publics – plateforme du département – renouvellement convention pour 5 ans

La Commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à la renouveler.

Le conseil municipal approuve la convention correspondante proposée pour une durée de 5 ans et autorise le maire à la signer.

2- Centre touristique et de loisirs : avenant M. LAVARENNE – Approbation estimation + marché maîtrise d'oeuvre

Suite aux modifications demandées par rapport au projet de l'ancienne municipalité qui concerne la salle de réunion, la modification du local de rangement et le local info, mais également à l'obligation demandée par le SPS (contrôleur sécurité) concernant le renforcement du bâti de la salle Dussud elle-même côté sud, ainsi que des fondations spéciales pour le nouveau bâtiment qui devra être construit sur l'ancienne décharge municipale sur 11 mètres de hauteur, l'estimation de l'ensemble a été revu à la hausse à 1,380 M€.

L'appel d'offre aux entreprises sera lancé sur cette base, en sachant que les offres pourraient être aujourd'hui inférieures à env. 20 % de l'estimation. Certaines prestations pourront ainsi être discutées dans le cadre de la loi de la procédure adaptée, et certaines options prises ou non, l'objectif recherché étant de rester dans l'enveloppe initiale de 1 M€.

Le reliquat du coût de la prestation de l'architecte établie en fonction de cette estimation, et correspondant au cahier des clauses techniques doit être aujourd'hui finalisé et 53.500€ restent donc à charge pour qu'il puisse mener à bien l'appel d'offre jusqu'à la désignation des entreprises.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le lancement de l'appel d'offre et d'approuver le versement de 53.500 € à l'architecte pour finaliser l'appel d'offre sur cette base.

Début de travaux : début mai

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le montant estimatif des travaux et l'avenant à signer avec M. LAVARENNE (2 contre : Julia ODDOUX et Raphael NAYRAND).

3- « Tourne à gauche »/échappatoire RD1-Chemin de la Doua : délibération

Le Conseil départemental a accepté de réaliser une variante de « tourne à gauche » à l'entrée de la ZA de façon à sécuriser cette entrée et de permettre aux voitures de passer sur le côté droit de la chaussée, dès lors que des voitures ou des camions seront sur le milieu de la chaussée, prêts à tourner en direction de la ZA ou de Fontbonne.

La mairie sera Maître d'œuvre, pour un montant de 27.248 € HT.

Cette opération sera portée sur le budget communal 2016.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux d'aménagement du carrefour entre la RD1 et la voie communale de la Doua et le financement par la Commune de la somme de 27 248 € HT. Il autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Département prévoyant les modalités de réalisation et de financement.

4- Délibération pour demande de subvention « amendes de police » pour le « tourne à gauche »

Afin de réaliser ce tourne à gauche, il faut prendre une délibération pour faire la demande de subvention au titre des amendes de police qui correspond à 35% du montant de la réalisation, ce qui ramènera la participation de la commune à 17.711,20 €. Le conseil municipal demande la subvention « amendes de police » au taux de 35 % à l'unanimité.

5- Cession d'une parcelle à M. Eric JACQUEMOT

Madame le Maire propose de céder la parcelle AB 390 d'une contenance de 107 m² dont la commune est devenue propriétaire suite à une cession par le Toit Familial à M. Eric JACQUEMOT qui l'a toujours entretenue.

Le conseil municipal approuve cette tractation.

Une abstention (Raphael NAYRAND)

6- Délibération convention avec l'association Musique et Danse (Com Com Balbigny)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention concernant l'inscription des élèves et la participation de la commune et autorise Mme le Maire à la signer.

7- Terrain commune/Groupement Forestier Le Coin

Il est proposé de signer un commodat (prêt à usage) pour la parcelle d'une contenance de 2 977 m² qui pourra être signé pour une durée de 15 ans.

Le conseil municipal approuve les conditions de mise à disposition et autorise le Maire à signer le document chez le Notaire de Balbigny.

Une abstention (M. Raphael NAYRAND)

8- ONF : sentiers pédagogiques

Madame le Maire présente à l'assemblée la mascotte et les panneaux pédagogiques qui seront apposés sur les sentiers de la tour Matagrín et de la zone humide. Ce projet a été élaboré avec les services de l'ONF. Le montant est de l'ordre de 25 000 € pour les deux sites et subventionné à 50 % environ par la Région et le Département (enveloppe cantonale).

Une exposition photos « portraits ligériens » sera installée à la boutique de la Tour Matagrín de fin avril à fin mai.

L'inauguration des sentiers pédagogiques se fera à ce moment-là.

9- VTT de descente

Une nouvelle association de descente professionnelle a été créée à VIOLAY. Une convention a été signée avec le Président ainsi qu'avec l'ONF et le CCAS pour autoriser l'implantation de plusieurs pistes de vélo tout terrain dans une zone préalablement définie avec l'ONF.

10- Ilot de l'église

Une reprise de maçonnerie sera faite pour assurer un enduit durable à l'angle de la maison Marguerite. Une fresque sera commandée sur le mur elle sera financée pour moitié par la Commune et OPHEOR, et subventionnée par le COCA.

La rue sera élargie : Un enrochement sera nécessaire et les aménagements seront réalisés dans le cadre de l'enveloppe de voirie communautaire. Ainsi l'accès à la maison de retraite sera facilité et mis en sécurité pour les véhicules de secours et de livraison ainsi que pour les piétons. Un aménagement paysager sera réalisé.

Le projet de création de garages a été abandonné en raison du coût élevé de l'opération.

11- Périscolaire

Intervention des boules (Pommier Philippe – Guillot Daniel - Jean Claude Palais)
Pascal RIVAL intervient pour l'initiation à la guitare.
M. BURNICHON est intervenu pour la réalisation de paniers.

Activités à venir :

Prochainement, l'association du cinéma interviendra. Trois séances sur le thème du cinéma sont prévues (Mme BOURGEAT & Mme ODDOUX).

12- Local voirie

Les agents de la voirie ont fait un travail formidable. Ils ont aménagé la totalité du local de voirie ainsi que le bureau, des toilettes, un vestiaire avec douche, et également une mezzanine de rangement dans l'atelier.

Ces travaux ont été réalisés à moindre coût : 7.000 € pour les portails et 5.000 € pour les fournitures diverses. Les autres fournitures ayant été récupérées dans le stock de la mairie.

Madame le Maire propose de fixer l'inauguration avec porte ouverte un samedi matin.

13- Prorogation contrat pour remplacement de Lucette

Lucette nous quitte fin mars et nous devons la remplacer. Un recrutement a été lancé, mettant en avant des compétences essentielles d'accueil au public et touristiques pour assurer ainsi la promotion de la commune et notamment de la salle de séminaires.

Avec la fusion des communautés de communes, il y aura fusion pour une compétence partagée du tourisme.

Il est proposé un poste de 35 heures hebdomadaires pour une durée de un an à compter du 15 mars.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée de un an.

14- Questions diverses

◆ Renouvellement du bail avec Mme RIVIERE ; Il est proposé de le renouveler au montant de 244,45 € annuel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

◆ Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales de solidarité pour l'aménagement du préau PILON. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

◆ **Question de Mme Collon :**

Un message de la part du président du comité des fêtes, Didier Tribolet a été adressé à Colette COLLON : li ne trouve pas normal que la mairie demande des cautions pour du matériel appartenant au comité des fêtes, cafetière et machine à saucisses sans que le comité des fêtes ait été associé.

Mme le Maire rappelle que la cafetière a été achetée par la mairie en 2009, qu'une participation seulement pour la moitié du cout HT a été versée par le comité des fêtes mais que les réparations de 2011 (112 €) et de 2014 (177,54€) ont été payées par la mairie. De ce fait, il semblait normal que la mairie soit à l'initiative de cette demande de caution. En ce qui concerne la machine à saucisses, elle peut effectivement être enlevée du système de caution municipale, l'attention est toutefois apportée sur le verre de la machine qui est extrêmement onéreux dont le remplacement éventuel devra être assuré par le comité des fêtes.

Ce matériel va souvent de paire avec la location des salles, c'est donc la mairie qui remet le matériel en même temps que l'état des lieux d'entrée. Une simplification avait été demandée à l'époque. Si le Comité souhaite reprendre la location du matériel, Madame le Maire n'y voit pas d'inconvénient. Le conseil municipal demande à Mme COLLON d'être le porte-parole auprès du Président.

Questions de Julia ODDOUX :

◆ ***Le décor mural sur le mur de l'école est terminé.***

Peut-on prévoir une date pour le présenter à Mme le Maire et aux adjoints.

D'autres projets à d'autres endroits ? Transformateur ?

Il est proposé de viser le concours départemental de fleurissement au niveau de l'école avec la participation des enfants et l'intégration du développement durable.

◆ ***Message pour le service voirie du Département :***

La route de Villechenève est traitée par pouzzolane mais la route reste glissante : accident d'une voiture en croisant un car scolaire

La route de St-Cyr a le même problème (avec 3 voitures au fossé).

Madame le Maire insiste sur le fait que les véhicules doivent avoir des pneus neige. La pouzzolane devrait être passée en quantité plus importante pour être efficace.

Elle note l'information pour la faire remonter auprès des services compétents.

◆ ***Cérémonie pour un adieu (positif) aux murs de l'hôtel PERRIER : verre de l'amitié***

Madame le Maire signale que c'est un dossier très difficile qu'elle a pris lorsqu'elle est arrivée et qui a coûté très cher à la commune.

Madame le Maire demande l'avis de l'assemblée.

3 pour (Julia Oddoux, Jean-Pierre DUTEL, Raphaël NAYRAND).

Remarque de M. Guy PERRIER qui signale que certaines personnes ont été mécontentes de trouver les bons de Noël dans leur boîte aux lettres. Ceci n'est pas la coutume et à l'avenir, il conviendra de les remettre en main propre.

Prochains Conseils: → mercredi 02 mars
→ mardi 29 mars

Fait en Mairie, le 26 janvier 2016,

Le Maire,

Veronique CHAVEROT.

